



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.43/Rev.1/Add.1
16 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Cinquante-deuxième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil,
Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, États-Unis
d'Amérique, Gabon, Guatémala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras,
Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou,
Uruguay et Venezuela : projet de résolution révisé

Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance
pour le développement durable de l'Amérique centrale

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France,
Grèce, Irlande, Jamaïque, Koweït, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas,
Portugal, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède
